

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

www.osar.ch

Des accueils sûrs, des protections durables

L'OSAR se concentre en 2021 sur les possibilités d'entrées et d'accueil protégées. Pages 4 et 5

Éthiopie et Érythrée

Les camps de réfugiés dans la région du Tigré sont un piège pour les ressortissants érythréens.

Pages 6 et 7





Chère lectrice, cher lecteur,

C'est dans des pays voisins du leur que la plupart des personnes réfugiées vont chercher protection. Elles font alors souvent face à des conditions de vie extrêmement précaires, sans possibilité de retour. Grâce au programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations

unies pour les réfugiés (HCR), les personnes réfugiées ont la possibilité d'échapper à cette situation difficile en s'installant dans un pays tiers sûr. L'année dernière, la Suisse a décidé d'en accueillir 800 dans le cadre de ce programme, ce qui n'est de loin pas assez compte tenu de l'urgence au niveau international. Environ 1,44 million de personnes réfugiées ont en effet besoin d'être réinstallées et ce nombre connaît une tendance à la hausse. À cela s'ajoutent les défis posés par la pandémie de Covid-19. Ceux-ci seront abordés lors de la conférence internationale sur la réinstallation de cette année, organisée par le HCR, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

Le Conseil fédéral se prononcera prochainement sur la poursuite du programme suisse de réinstallation. Il importe qu'il augmente sensiblement les contingents et prévoit davantage d'admissions de personnes réfugiées en provenance des régions en crise situées le long des routes de l'exil. Le programme de réinstallation devrait idéalement constituer un élément à part entière de la politique d'asile, qui serait inscrit dans la loi.

J'espère vivement que, au moment de prendre une décision, le Conseil fédéral respectera la tradition humanitaire de la Suisse et donnera aux personnes réfugiées une perspective d'avenir pour elles-mêmes et leurs familles. Ici chez nous.

Cordialement,

M. Behrens

Miriam Behrens
Directrice

Des milliers de personnes cherchent chaque jour protection en Europe et des perspectives de vie digne, comme ici, du côté turc de la frontière avec la Grèce, près d'Edirne, en mars 2020. La réinstallation, le regroupement familial et les autres voies d'accueil humanitaire pour les réfugié-e-s particulièrement vulnérables visent à garantir une entrée sûre et un accueil durable. © EPA/SEDAT SUNA

■ Normes supplémentaires en matière d'hébergement dans les centres fédéraux

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a mis à jour ses exigences minimales pour l'hébergement des personnes requérantes d'asile. Elle demande ainsi la mise en place d'un concept de prévention de la violence qui soit contraignant pour tous les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). En outre, elle exige l'application de directives claires pour les services de sécurité et l'introduction d'un bureau de médiateur indépendant. Elle appelle enfin à ce que, dans la procédure d'asile, les enfants et adolescents soient traités comme tous les autres en ce qui concerne la protection de l'enfance.

Normes en matière d'hébergement de l'OSAR : <https://bit.ly/3uteH1S>

■ Lutter contre la pauvreté au lieu de la punir

L'OSAR soutient la pétition « La pauvreté n'est pas un crime » et appelle la population à la signer. La pétition demande au Conseil national d'approuver une initiative parlementaire, qui demande qu'il ne soit plus possible de révoquer une autorisation de séjour ou d'établissement au motif que la personne concernée bénéficie de l'aide sociale, pour autant que celle-ci réside en Suisse depuis dix ans et qu'elle ne soit pas délibérément tombée dans la pauvreté ou qu'elle n'ait pas renoncé à en sortir. Depuis l'entrée en vigueur de la



nouvelle LEI, les cantons peuvent en effet procéder au réexamen et éventuellement au renvoi d'une personne bénéficiant de manière prolongée de l'aide sociale. Cette situation pousse de nombreuses personnes à renoncer à l'aide sociale.

Pétition « La pauvreté n'est pas un crime » : <https://poverty-is-not-a-crime.ch/fr/>

■ Critiques massives contre Frontex

L'agence européenne de gestion des frontières Frontex ferme les yeux face aux violations systématiques des droits humains telles que les expulsions illégales par la Hongrie vers la Serbie de personnes requérant protection ou les refoulements à la frontière maritime turco-grecque. L'OSAR condamne fermement ces pratiques, qui violent le droit international. Les enquêtes contre Frontex sont en cours depuis janvier. En tant que membre de Schengen/Dublin, la Suisse est étroitement liée à la politique migratoire



de l'UE et, partant, est directement impliquée depuis 2009 dans Frontex, tant financièrement qu'opérationnellement.

News de l'OSAR, 14.01.2021: <https://bit.ly/3dxJlBh>

■ Accès à la représentation juridique dans les centres spécifiques aussi

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) exige que les personnes requérantes d'asile aient également accès à une représentation juridique dans le centre spécifique des Verrières. Leur séjour doit par ailleurs être limité à 14 jours au maximum. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a annoncé la réouverture des Verrières, après leur fermeture en septembre 2019 pour cause de sous-occupation. Pour l'OSAR, ces centres ne sont pas adaptés pour l'hébergement de personnes requérantes d'asile qui représentent un danger pour elles-mêmes ou autrui. Il est préférable de prendre des mesures de prévention de la violence, de renforcer le rôle du personnel d'encadrement, de mieux exploiter les possibilités de traitement psychiatrique et d'appliquer les dispositions du droit pénal.

Communiqué de presse de l'OSAR, 02.02.2021 : <https://bit.ly/3pzkmQr>

Un condensé du droit de la migration

La publication « Migrationsrecht » (« Droit de la migration ») de la série Nutshell ne s'adresse pas uniquement à un public de spécialistes, mais également à toute personne intéressée et engagée de la société civile. De par son langage adapté, sa structure claire et une mise en contexte international, il s'agit là d'une publication à recommander absolument. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

En sept chapitres, les spécialistes guident les lectrices et lecteurs à travers un immense domaine du droit, qui relève du droit public et comprend des réglementations portant sur l'ensemble des procédures et conditions de la migration, tant au niveau international que national. Dans la première partie, les auteurs situent le concept de « déplacement du lieu de vie » d'un point de vue historique, sociopolitique, géographique et juridique. Les deuxième et troisième parties se penchent sur le droit des étrangers et le droit des réfugiés et constituent près des deux tiers de l'ensemble de la publication. Les chapitres concernant le droit des étrangers respectent par leur structure le déroulement d'une procédure relevant du droit des étrangers, à savoir de l'entrée sur le territoire jusqu'au départ volontaire ou non volontaire. Ceci permet aux non initié-e-s de s'y retrouver plus facilement. Dans son intitulé, la troisième partie (Flüchtlingsrecht, « Droit des réfugiés ») présente clairement

l'approche adoptée : outre les aspects du droit d'asile national, il permet aux non initié-e-s d'en savoir plus sur l'impact du droit international sur la notion de réfugié et sur les règlements du droit d'asile au niveau de l'UE et de la Suisse. Cette partie aborde différents concepts de protection, explique la procédure Dublin et traite de la nouvelle procédure d'asile suisse, en vigueur depuis 2019, avec un chapitre spécialement consacré au service gratuit de conseils et de représentation juridiques. Si ce chapitre peut paraître compliqué pour les lectrices et lecteurs sans formation juridique, ceux-ci trouveront dans la table des matières détaillée une boussole utile pour la pratique du droit d'asile. La quatrième partie est consacrée au domaine de l'apatridie, la cinquième partie aux droits des citoyens. Dans la sixième partie, les auteurs mettent en lumière d'autres domaines juridiques, tels que les accords de réadmission, les partenariats en matière de migration, les possibilités de sanc-

tions pour le transit par voie aérienne ou la protection des données.

Défis à venir

Le droit de la migration est complexe et « en particulier très dynamique », écrivent les auteurs dans la sixième partie Ausblick (« Perspectives »). Pour régler la législation dans ce domaine juridique particulier, on a eu de cesse de « faire du bricolage » de manière quasi frénétique, tant au niveau international que national, de sorte que les nouvelles réglementations peinent à se consolider. Les Nations unies, l'UE, les législateurs suisses ainsi que leurs organes politiques correspondants constituent les acteurs de ce domaine juridique. Quant aux défis à venir, ils comprennent, au niveau international, la mise en œuvre des pactes sur les migrations et les réfugiés de 2018, au niveau européen, les règlements Schengen et Dublin, et, au niveau suisse, les relations bilatérales avec l'UE.

Une collaboration étroite

La publication, qui comprend 444 pages, peut être obtenue auprès de la maison d'édition Dike-Verlag Zurich / St. Gall 2020, au prix de CHF 58.- ; ISBN : 978-3-03891-224-8.

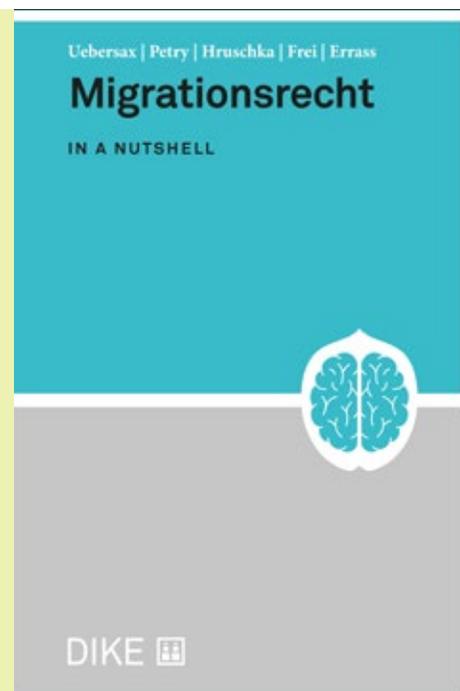
« Migrationsrecht in a nutshell » fait partie de la série Nutshell : en référence à l'expression anglaise « in a nutshell », qui signifie « en résumé », « en un mot », les volumes Nutshell traitent de manière compacte et claire des aspects essentiels d'un domaine particulier du droit. Les auteurs suivants ont contribué au volume Migrationsrecht :

- Dr. Peter Uebersax, professeur titulaire de droit public et de droit procédural ordinaire à l'université de Bâle,
- Dre. Roswitha Petry, juge au Tribunal administratif fédéral, chargée de cours à l'Université de Genève,

- Dr. Constantin Hruschka, Senior Researcher à l'Institut Max Planck de droit social et de politique sociale, chargé de cours aux universités de Bielefeld et de Munich et aux universités de sciences appliquées de Berne et de Saint-Gall,
- Dre. Nula Frei, maître assistante à l'Institut de droit européen de l'Université de Fribourg, professeure à l'Université de Genève,
- Dr. Christoph Errass, professeur titulaire de droit public à l'Université de Saint-Gall.

L'équipe d'auteurs comprend deux visages familiers : Nula Frei et Constantin Hruschka sont membres du comité de rédaction de la revue juridique Asyl, que l'OSAR publie depuis 1986. Par ailleurs, Constantin Hruschka a dirigé le département juridique de l'OSAR de 2014 à 2017.

<https://asyl.recht.ch/fr>





Une famille de réfugiés syriens peut commencer une nouvelle vie au Portugal grâce au programme de réinstallation du HCR, décembre 2018 .
© HCR/José António de Oliveira Ventura

Réinstallation et autres voies d'accueil humanitaire

Des voies d'accueil humanitaire et une protection durable pour sauver des vies

La majorité des personnes réfugiées dans le monde n'ont aucun moyen légal de se rendre dans un pays tiers sûr. Celles qui tentent leur chance paient souvent de leur vie leur quête de protection. Cette année, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) se concentre sur deux voies d'accueil humanitaire : la réinstallation et le regroupement familial. Elle coprésidera ainsi la plus grande conférence mondiale sur la réinstallation et coordonnera la campagne des Journées du réfugié sous la devise « Vivre ensemble est un droit ». *Par Sylvia Braun, coordinatrice de l'ATCR, et Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime que quelque 1,45 million de personnes réfugiées auront besoin d'une place de réinstallation en 2021. Soit deux fois plus qu'en 2012. Depuis 2012 en effet, les crises au Moyen-Orient et la guerre en Syrie ont contraint des millions de personnes à fuir pour chercher protection, dans un premier temps, dans les pays voisins : Jordanie, Liban et Turquie. Un retour dans le pays d'origine ou une installation durable dans le pays de premier accueil n'étant pas possible, la réinstallation constitue leur dernier espoir. Or, l'installation durable des personnes réfugiées en dehors de

leur région d'origine et de leur premier pays d'accueil peine à se mettre en place. Ainsi, en 2018, sur les 1,2 million de personnes à protéger, seules 92 400 ont été accueillies par 25 pays dans le cadre de la réinstallation. Un écart énorme, qui risque de s'accroître encore en raison de l'augmentation constante du nombre de personnes réfugiées dans le monde.

Augmenter les contingents

En Suisse, les programmes de réinstallation sont cette année en tête de l'agenda politique. Dans sa récente prise de position « Réinstallation et autres voies d'accueil humanitaire pour

les réfugiés particulièrement vulnérables », l'OSAR a mené une analyse exhaustive des lacunes qu'il s'agit de combler et des moyens de faire venir rapidement et en toute sécurité les personnes réfugiées en Suisse afin qu'elles y trouvent une protection durable.

La Suisse mène des programmes de réinstallation en coopération avec le HCR depuis les années 1950. Depuis 2013, elle accueille des personnes réfugiées particulièrement vulnérables, principalement en provenance de Syrie. Fin 2018, le Conseil fédéral a définitivement inscrit l'engagement en faveur de la réinstallation dans le cadre de sa politique d'asile et

migratoire. À partir de 2020, en concertation avec les cantons et les commissions des institutions politiques du parlement, entre 1500 et 2000 personnes réfugiées vulnérables seront admises tous les deux ans. L'OSAR salue cette coopération à long terme avec le HCR et recommande que la réinstallation se concentre encore davantage sur les groupes vulnérables tels que les enfants et les adolescent-e-s non accompagné-e-s, les mères célibataires avec enfants, les personnes handicapées et les personnes LGBTQI. Il s'agit d'utiliser pleinement les contingents existants ; en 2020, alors que le contingent annuel prévu s'élevait à 800 personnes, seules 330 d'entre elles ont pu entrer sur le territoire suisse. Par ailleurs, l'OSAR demande une augmentation significative des contingents prévus ainsi qu'un élargissement des régions prises en compte dans le programme de réinstallation afin de comprendre également les zones de crise et à risque le long des routes de l'exil.

En tant qu'hôte de la plus grande conférence mondiale sur la réinstallation, l'« Annual Tripartite Consultations on Resettlement (ATCR) », la Suisse a les moyens de poser de nouveaux jalons. Cette année, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'OSAR coprésident la conférence. Pour la première fois, des personnes réfugiées apporteront directement idées et propositions à l'ATCR via un organe consultatif international, le « Refugee Steering Group (RSG) ». Sylvia Braun, responsable du projet ATCR, explique : « L'une de nos priorités pour la conférence de cette année est d'augmenter significativement la participation des personnes réfugiées. Nous sommes heureux que le Refugee Steering Group nous soutienne activement dans la planification et la réalisation et que nous ayons pu recruter de nombreux intervenant-e-s compétent-e-s au bénéfice d'une expérience d'exil pour la prochaine conférence. Dans la planification et la mise en œuvre des projets de réinstallation et d'intégration, il manque encore en de nombreux endroits une intégration systématique de la perspective des personnes réfugiées. Lors de la conférence, nous souhaitons aborder, entre autres, des initiatives innovantes de personnes réfugiées ainsi que le thème des voies d'accès complémentaires. »

De nombreuses voies d'accès

La loi suisse sur l'asile prévoit déjà deux options immédiatement applicables permettant d'ouvrir une voie sûre vers la Suisse aux personnes requérant protection : l'octroi de visas humanitaires et le regroupement familial (voir

Garantir l'unité de la famille

Le regroupement familial est une autre solution permettant d'ouvrir une route migratoire sûre vers la Suisse. L'OSAR entend sensibiliser la population à ce sujet lors des Journées du réfugié à la mi-juin avec la campagne « Vivre ensemble est un droit. Pour les familles réfugiées aussi ». Les familles sont souvent déchirées le long des routes périlleuses de l'exil. Ces séparations laissent des personnes réfugiées sans nouvelles de leurs proches pendant des années. Ne pas savoir où se trouvent les siens ni même s'ils sont encore en vie est une situation insupportable. Réunir une fa-

mille exige une coopération efficace entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux. L'OSAR s'engage pour que les obstacles élevés au regroupement familial qui existent en Suisse soient supprimés et pour que la marge de manœuvre existante en faveur des familles qui demandent protection soit exploitée. Dans sa prise de position sur le regroupement familial, elle demande, entre autres, qu'un droit au regroupement familial soit accordé à toute personne bénéficiaire de protection, quel que soit son statut de résidence.

Le regroupement familial : <https://bit.ly/3qUjFmg>

encadré). Dans la pratique, cependant, ces deux approches font l'objet d'un traitement très restrictif. Le monitoring des visas du SEM indique que seuls 172 visas humanitaires ont été délivrés pour 2019, alors même qu'ils sont destinés à des personnes qui ont un besoin de protection particulier. Les visas humanitaires devraient être accordés avec plus de souplesse et, dans le cadre du régime des pays tiers, avec plus de générosité. Conformément à ce régime, les personnes ayant fui une zone de guerre ou à risque ne sont plus considérées comme des personnes en danger dès lors qu'elles ont atteint un pays tiers. Ce régime et le fait qu'il n'existe pas de représentations suisses dans tous les pays limitent ainsi l'accès de nombreuses personnes réfugiées à la Suisse par le biais de visas humanitaires. C'est pourquoi l'OSAR exige la suppression du régime des pays tiers ainsi que la levée des conditions restrictives et des obstacles formels et techniques.

Rassembler les potentiels de solidarité

Diverses initiatives et campagnes politiques demandent depuis plusieurs années en Suisse l'implication des villes, des communes, des ONG, des volontaires ou des sponsors à des opérations d'accueil humanitaire. En déposant la pétition « Évacuer maintenant », plus de 50 000 signataires et près de 140 organisations ont exprimé leur souhait de voir les camps de la mer Égée évacués immédiatement et leur volonté d'accueillir les personnes en quête de protection sans bureaucratie. L'OSAR demande la création de la base légale nécessaire, déjà prévue par le Conseil fédéral en 2016, afin que ce potentiel puisse être utilisé et que des programmes de parrainage puissent être développés à plus long terme.

Réinstallation et autres voies d'accueil humanitaire pour les réfugiés particulièrement vulnérables : <https://bit.ly/3pPLtXN>



Le HCR prépare la réinstallation dans les camps de réfugiés des premiers pays d'accueil. Soudan, 2020 © UNHCR/Ana Biurrun Ruiz

L'arme de la faim contre la population civile du Tigré

Depuis début novembre 2020, le Premier ministre éthiopien Abiy Ahmed, Prix Nobel de la paix, mène une guerre contre le gouvernement régional du Front populaire de libération du Tigré (TPLF) dans le nord du pays. Guerre qu'il a d'abord présentée comme une action militaire de courte durée contre les dirigeants de la province. Et qui a entre-temps viré à la catastrophe humanitaire.

Par Alexandra Geiser, experte analyse-pays à l'OSAR



Ces images satellites montrent, entre autres, la destruction des entrepôts du Programme alimentaire mondial des Nations unies dans le camp de réfugiés de « Shimelba » dans la région du Tigré en Éthiopie. L'image ci-dessus a été prise le 10 décembre 2020 et l'image ci-dessous le 8 janvier 2021, après la destruction. © Avec l'aimable autorisation de 2021 Planet Labs Inc.

La proclamation de la victoire par le Premier ministre Abiy Ahmed dès fin novembre 2020 n'a pas empêché les combats de se poursuivre avec la même intensité. Selon des informations récentes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (UNOCHA), on dénombre près d'un demi-million de personnes déplacées dans la région du Tigré, sur une population estimée à sept millions d'habitants. Ils sont par ailleurs 60 000 à s'être réfugiés au Soudan. Quelque quatre millions de personnes sont tributaires d'une aide alimentaire qui peine

toutefois à atteindre la région. Des observateurs accusent le gouvernement éthiopien d'utiliser la faim comme arme de guerre contre la population. Le 21 janvier 2012, Pramila Patten, la Représentante spéciale des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, s'est déclarée « très préoccupée par les graves accusations de violence sexuelle ». Elle pointe du doigt les rapports inquiétants faisant état de jeunes hommes contraints de violer leurs proches.

On signale également de graves violations des droits humains dans les camps de réfugiés où quelque 100 000 Érythréens s'entassaient déjà avant la guerre civile. À la mi-janvier 2021, le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés Filippo Grandi a de nouveau lancé un appel pour que les organisations humanitaires puissent accéder à tous les camps. Il mentionne des violations des droits humains aussi graves et choquantes que des meurtres, des enlèvements ciblés et des déportations forcées de réfugiés vers l'Érythrée. Des images satellites récentes témoignent de l'ampleur de la destruction dans les deux camps. Ce sont là des signes concrets de graves violations du droit international.

Des troupes érythréennes dans le Tigré

Le bruit que les forces de combat éthiopiennes sont épaulées dans la région par des troupes érythréennes court depuis le début de la guerre. Une rumeur contestée aussi bien par Abiy Ahmed que par le président érythréen Isaias Afwerki, mais corroborée par les États-Unis, l'UE, le Royaume-Uni, l'ONU et même des généraux éthiopiens qui parlent des opérations érythréennes dans la région. Bien que d'ethnies apparentées, les populations du Tigré et de l'Érythrée sont considérées comme des ennemis mortels depuis qu'une guerre de frontière a éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée en 1998.

Voici deux ans, le Premier ministre Abiy Ahmed avait obtenu le prix Nobel de la paix pour avoir amorcé une réconciliation avec l'Érythrée. Aujourd'hui, cette réconciliation entre Addis-Abeba et Asmara est plutôt considérée comme une manœuvre tactique d'Abiy Ahmed destinée à préparer l'invasion du Tigré par les troupes éthiopiennes et érythréennes. Le bruit court que des soldats érythréens seraient impliqués dans des violations des droits humains, des pillages et des extorsions de rançon : ils retiendraient prisonniers des réfugiés érythréens ayant des proches à l'étranger, afin de leur soutirer de l'argent. Ces pratiques sont connues depuis des années en Égypte (péninsule du Sinaï), au Soudan et en Libye.

Des sources en provenance d'Érythrée rapportent fin janvier 2021 que l'armée recrute 200 000 soldats supplémentaires pour une « dernière offensive » dans la région du Tigré. On trouverait parmi les conscrits des personnes qui étaient jusqu'à présent exemptées de service, notamment des mères de jeunes enfants, des mineurs et des soldats à la retraite.

L'analyse-pays de l'OSAR : <https://bit.ly/2ZNHQa9>

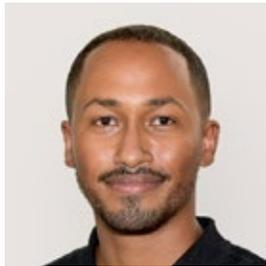
Renoncer aux retours forcés vers l'Éthiopie

L'OSAR demande l'arrêt immédiat de tout renvoi forcé vers l'Éthiopie. Diverses organisations actives dans le domaine de l'asile ont indiqué que des renvois forcés vers ce pays en crise étaient planifiés. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) n'a pas confirmé cette information, soulignant néanmoins que des renvois vers l'Éthiopie étaient actuellement possibles.

Communiqué de presse du 02.02.2021 : <https://bit.ly/201CqUL>

Les personnes réfugiées érythréennes menacées en Éthiopie

Par Samson Yemane, collaborateur formation à l'OSAR et militant des droits humains



Le conflit politique et militaire dans la région du Tigré a soulevé des inquiétudes sérieuses au sein des ressortissant-e-s érythréen-ne-s se trouvant en Éthio-

pie et en Europe. En effet, en fuyant leur pays, les réfugié-e-s érythréen-ne-s obtenaient habituellement une sécurité et une protection partiellement fiables dans les camps de réfugié-e-s du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) basés au Tigré. Toutefois, depuis l'existence de ce contexte conflictuel et l'alliance politico-diplomatique entre Abiy Ahmed et son homologue Isaias Afwerki, l'Éthiopie est devenue presque un « lieu de piège » pour les Érythréen-ne-s, notamment celles et ceux qui sont poursuivis par leur gouvernement.

Actuellement, plusieurs réfugié-e-s érythréen-ne-s craignent de se faire rattraper par

les autorités éthiopiennes et être renvoyés par force dans leur pays. Cette réalité pousse ces exilé-e-s à se cacher quotidiennement, et dans le meilleur des cas, à fuir du pays en direction du Soudan. De surcroît, cette triste réalité amène les gens à subir une migration supplémentaire et à (re)vivre des traumatismes psychologiques. D'ailleurs, plusieurs personnes, notamment celles et ceux ciblés par les autorités érythréennes, restent aujourd'hui introuvables, ceci malgré les recherches approfondies faites par leur famille et leurs proches.

Ensuite, la crainte des ressortissant-e-s érythréen-ne-s met également l'accent sur l'instrumentalisation politique faite par le régime d'Afwerki. En effet, ce gouvernement opaque continue à nier sa participation dans la guerre civile éthiopienne dans le but de redorer stratégiquement son image au niveau international. Effectivement, il disqualifie systématiquement (depuis 2002) les accusations relatives aux violations des droits humains dans son territoire. Ce discours objectivement faussé semble faire parfois un écho auprès

de certains acteurs politiques en Europe, et contribue (in)directement à délégitimer les demandes d'asile des Érythréen-ne-s.

En conclusion, ce conflit en Éthiopie reste d'ordre principalement politique, alimenté par des dirigeants assoiffés de pouvoir, quitte à ce que ce soit les populations qui payent, par le chaos et la guerre, des politiques autoritaires et répressives. En prônant la nécessité de la guerre pour la « paix », les dirigeants éthiopiens et érythréens laissent transparaître l'aspect sous-jacent de leurs ambitions : la déshumanisation et la déresponsabilisation à l'égard des personnes civiles, et particulièrement des réfugié-e-s érythréen-ne-s. Par conséquent, il est impératif que les organisations internationales interviennent pour à la fois pour apporter une stabilité en Éthiopie, mais également pour condamner les responsables de ce désastre.

Le blog de Samson Yemane dans Le Temps, collaborateur formation et administration de l'OSAR en Romandie: <https://bit.ly/3k5IU2q>



Des réfugié-e-s de la région du Tigré attendent les secours au camp « Um-rakoba », à Kassala au Soudan, le 17 décembre 2020.

© REUTERS/Mohamed Nureldin Abdallah

« J'aimerais tous les prendre dans mes bras et leur souhaiter la bienvenue »

Hansruedi et Madeleine Küttel ont visité la Syrie, la Jordanie et l'Égypte au milieu des années 60 ; le jeune couple a voyagé à pied, à dos d'âne, dans des pick-ups et des bus interurbains, afin de côtoyer au plus près les habitant-e-s de ces pays. Aujourd'hui, beaucoup sont devenus des réfugiés. Ils se heurtent à la misère et à l'absence de perspectives dans un pays voisin ou cherchent protection en Europe dans les conditions les plus adverses. *Interview: Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*



© Photos d'Hansruedi Küttel

Vous avez voyagé en Syrie, en Jordanie et en Égypte, quand ces pays n'étaient pas encore ravagés par la guerre. Comment avez-vous alors perçu leurs habitantes et habitants ?

Les gens étaient ouverts, aimables, curieux, hospitaliers, très spontanés et serviables. Ils avaient très envie de nous montrer leur pays et de discuter avec nous. Les jeunes s'exprimaient bien en anglais. En Syrie, les plus âgés comprenaient assez bien le français. En Jordanie, c'était un peu plus compliqué sur le plan linguistique, mais avec quelques bribes d'arabe et l'aide de l'enseignant du village, on arrivait toujours à se comprendre.

En Égypte, suivant le lieu et la région, la situation était différente, car une partie des habitant-e-s étaient déjà très habitué-e-s aux touristes. Ils connaissaient donc les points forts, les points faibles et les humeurs des visiteuses et visiteurs étrangers.

Aujourd'hui, on retrouve certain-e-s de leurs ressortissant-e-s en Suisse où ils cherchent refuge et protection en tant que requérant-e-s d'asile. Qu'est-ce que cela vous fait ?

Ça me chagrine surtout. J'aimerais tous les prendre dans mes bras et leur souhaiter la bienvenue.

À votre avis, que pouvons-nous faire ici en Suisse pour les personnes réfugiées de ces pays ou d'ailleurs ?

Nous pouvons et devons les traiter avec respect plutôt qu'avec méfiance. Nous pouvons les aider à apprendre notre langue, car la communication est une base essentielle du vivre ensemble. L'acquisition de la langue permet de suivre une formation, laquelle permet ensuite de travailler et d'accéder ainsi à l'indépendance économique. La langue et l'indépendance sont les bases de l'intégration. J'ai assisté à de belles réussites.

Que souhaitez-vous personnellement aux personnes réfugiées en Suisse et à la population suisse ?

Une cohabitation pacifique et un respect mutuel de la culture de l'autre.



Hansruedi Küttel s'engage ici et maintenant pour que ces personnes soient accueillies avec toute l'humanité qui lui a été témoignée là-bas. Il soutient notamment l'OSAR par des dons.

Avez-vous, vous aussi, vécu, chère donatrice, cher donateur de l'OSAR, quelque chose que vous aimeriez raconter au lectorat de Planète Exil ?

Nous attendons avec impatience votre message ou votre appel. Remo Gubler, responsable Recherche de fonds, est à votre disposition : Remo.Gubler@osar.ch ; tél. 031 370 75 75



Impressum
Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don: 10-10000-5



Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 4000 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable),
Sylvia Braun, Eliane Engler, Alexandra Geiser,
Hansruedi Küttel, Karin Mathys, Samson Yemane
Traductions: Emmanuel Gaillard,
Sabine Dormond, Montreux
Mise en page: Bernd Konrad, Hanspeter Walser (SatzPunkt)
Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne